

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....18
Excusés :.....4
Absents :.....7
Votants :.....22

L'an deux mil vingt trois, le six décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BEURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, salle du Conseil - Mairie de Beurains après convocation légale 30/11/2023, sous la présidence de **M. PETIT Jean-Louis, 1^{er} adjoint au Maire.**

**OBJET : ENQUÊTE PUBLIQUE -
DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE - ROLL GOM**

PRESENTS : Mme BENOIT Maryline, M. BERGOGNON Bruno, Mme DUPOND Anne, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, Mme FRUCHART Christelle, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. IBISEVIC Kémal, Mme LE GARDIEN Christine, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES / PROCURATIONS : M. ANSART Pierre donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis, Mme BETREMIEUX Christina donne pouvoir à Mme DUPOND Anne, M. HURET Hervé donne pouvoir à M. DUPOND Cédric, Mme DERA EVE Caroline donne pouvoir à Mme GALLET Sabine

ABSENTS : Mme CAPET Carine, M. EVRARD Michel, M. GACI Jérémy, Mme LANCE BARSACQ Emilie, M. RENARD Sébastien, Mme SEGUELA Véronique, Mme TOURNEMAINE Myriam

M. SCOAZEC Jean-Jacques est élu Secrétaire de séance

Monsieur VENEL expose :

Par arrêté en date du 29 septembre 2023, Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais nous informe qu'il a ouvert du 27 octobre 2023 au 28 novembre 2023 inclus, une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société ROLL GOM, dont le siège social est situé rue René Laennec (62217) TILLOY LES MOFFLAINES, en vue d'exploiter un centre de transit-regroupement de déchets d'entretien et réparation automobile sur la commune de TILLOY LES MOFFLAINES.

Conformément à sa lettre du 29 septembre 2023 et aux dispositions de l'article 9 de son arrêté précité, il appartient au Conseil Municipal de donner son avis dès l'ouverture de l'enquête et avant le 6 décembre 2023.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous inviter à délibérer sur la demande présentée par la Société ROLL GOM.

La société ROLL GOM exploite déjà un site soumis à autorisation sur la commune de TILLOY LES MOFFLAINES, spécialisé dans la fabrication de roues à bandage de caoutchouc recyclé issues de pneumatiques usagés traités sur le site et de plastique recyclé.

Le présent projet de cette société porte sur la création de l'exploitation d'un nouveau site, indépendant et séparé du site actuel par la rue Laennec, afin d'y réaliser une activité de regroupement d'huiles minérales usagées et de liquides de refroidissement ainsi que l'entreposage provisoire de déchets provenant de la réparation automobile (pneumatiques usagés, batteries, filtres à huiles conditionnées...).

Le dossier d'étude d'impact montre que :

- la gestion des eaux pluviales apparaît maîtrisée et conforme au règlement communautaire ;
- le risque de pollution du sol et du sous-sol apparaît maîtrisé ;

- une modélisation des effets réalisée à partir du logiciel Fumilog permet l'analyse des risques technologiques et démontre qu'en cas d'accident, les effets ne sortent pas du site ;
- les émissions du site dans l'atmosphère apparaissent comme inexistantes, sauf pour celles émanant du rejet des échappements des camions assurant l'acheminement et l'enlèvement des déchets ;
- L'impact du projet sur la biodiversité est faible.

La mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France, pour sa part, a rendu un avis comportant des recommandations :

- Vérifier l'absence de rejets atmosphériques effectifs provenant du stockage d'huiles minérales et liquides de refroidissement après mise en service du projet ;
- Établir un bilan des émissions des gaz à effet de serre, en y intégrant les émissions indirectes et étudier les mesures permettant de réduire ces émissions ;
- Compléter l'étude d'impact concernant la biodiversité. En effet, les premières études montrent la présence d'espèces protégées d'oiseaux et de chauves-souris sur le site ainsi que des plantes exotiques envahissantes.

Le répertoire des espèces de chiroptères observés recense notamment la présence de la Pipistrelle de Nathusius, l'Oreillard sp, la Sérotine commune et la Sérotine sp qui sont quasi menacées.

- L'attention est apportée sur la nécessité de planter des haies permettant de préserver une zone de chasse et de transit pour ces espèces.

Je vous propose d'émettre un avis favorable à ce projet, en demandant à ce que les recommandations de la mission régionale d'autorité environnementale des Hauts-de-France soient prises en compte et, notamment les mesures en faveur de la préservation de la faune et plus particulièrement des chiroptères, ainsi qu'une surveillance des rejets en gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 07/12/2023

Décision rendue exécutoire par la publication et la réception en Préfecture le 08/12/2023

**Le Maire,
Pierre ANSART**

